



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Bernard Ginet

<http://www.magie-ffap.com> –

Contact Secrétaire général :

Gérald Rougevin

49, avenue de Condé

94100 – Saint Maur des Fossés

secretaire-general@magie-ffap.com - 06 70 68 12 40

PV ASSEMBLEE FEDERALE **du 1^{er} avril 2017 à 10h00 – Maison de la FFAP - PARIS.**

Président de séance : Serge Odin

Secrétaire de séance : Gérald Rougevin

Ordre du jour :

- 1 - Accueil du Président
- 2 - Questions diverses
- 3 - Validation du compte-rendu de l'Assemblée fédérale du 2 avril 2016
- 4 - Avancement des actions du relevé de décisions
- 5 - Bilan d'activité 2016 et quitus
- 6 - Bilan financier 2016
- 7 - Rapport de la Commission aux comptes
- 8 - Statuts et Ri : modifications
- 9 - Point sur les adhésions 2017
- 10 – Budget prévisionnel 2017
- 10 bis – Budget du Congrès
- 11 – Cotisations FFAP 2018
- 12 – Bilan final du congrès FFAP 2016
- 12 bis – Fonctionnement de l'EDFS et questions/réponses
- 13 – Congrès FFAP 2017 et tarifs pour le Congrès FFAP 2018
- 14 – Congrès : ajustements du cahier des charges
- 15 – Vidéos FFAP dans les congrès
- 16- Téléthon, bilan 2016
- 17 – Trophées Championnat de France de Magie, concours et résultats
- 18 – Candidatures Directeur de l'EDF Close-Up, Commission des sages et commission des ateliers de l'enchanteur
- 19 – Règlement concours Championnat de France : modifications des textes
- 20 – Catégorie Hypnose au concours FFAP
- 21 – Les Assises de la Magie et les droits d'auteur / créateurs en magie
- 22 – Directeur artistique pour les congrès FFAP
- 23 – Prêt de livres de la bibliothèque FFAP
- 24 - Maison de la magie FFAP
- 25 - Date de la prochaine Assemblée fédérale

Ordre du jour non traité, par manque de temps :

Le Secrétaire Général constate que l'ordre du jour n'a pas pu être déroulé dans son intégralité, les délais impartis pour chaque point n'ont pas été suffisamment respectés par les membres de l'Assemblée.

Voici les points non traités :

- Questions diverses F3 et G.
- Points 15 à 17 inclus et 19 à 24 inclus



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Bernard Ginet

<http://www.magie-ffap.com> –

Contact Secrétaire général :

Gérald Rougevin

49, avenue de Condé

94100 – Saint Maur des Fossés

secretaire-general@magie-ffap.com - 06 70 68 12 40

Le Secrétaire Général ne peut que déplorer le manque de discipline de l'Assemblée et prend acte du volume trop important de points à traiter : il conviendra donc de soit de les limiter dès 2018, soit de les traiter sur deux jours et non un seul.

Présents et représentés/Absents excusés/ Absents : cf Annexe 1

55 membres présents ou représentés valablement sur 72 possibles soit 76 voix sur 96 voix possibles. Le quorum est atteint et l'Assemblée fédérale est valide. Le CIPI était représenté par Pathy Bad par un pouvoir remis par Martine Delville. Les Magiciens du cœur étaient absents excusés.

Décisions prises en Assemblée :

- *Validation du PV de l'AF FFAP 2016*
- *Quitus adopté*
- *Validation du bilan et du compte d'exploitation 2016*
- *Textes des nouveaux statuts et RI FFAP 2017 adoptés*
- *Adoption de la mise en place d'un groupe de travail pour modifier le cahier des charges des Congrès*
- *Le budget prévisionnel 2017 est adopté par l'AF*
- *Décision d'intégrer toutes les dépenses relatives au congrès FFAP dans un seul budget Congrès géré par la structure congrès au nom de la FFAP*
- *Décision de ne pas augmenter la cotisation FFAP 2018*
- *Décision d'augmenter de 10€ chaque ligne tarifaire du congrès pour 2018 sur la base 2017*
- *Décision de majorer de 15€ les membres FISM hors FFAP*
- *Laurent Guez est mandaté dans sa fonction de directeur de l'Equipe de France Close-Up*

La prochaine Assemblée fédérale aura lieu le samedi 07/04/2018 à la Maison de la FFAP à Paris.

SEANCE

1 - Accueil du Président

Serge Odin prononce son mot d'accueil et rappelle quelques événements récents importants.

Il remercie tous les participants pour leur présence à l'Assemblée et regrette l'absence récurrente de certains Présidents.

Il remercie l'équipe en charge et mentionne les points de développements pour 2017 :

- Sentiment d'appartenance FFAP
- Rencontre avec le bureau
- Adhésions : stable comme en 2016, l'objectif de 2017 est d'augmenter le nombre d'adhérents

Il y a de nouveaux membres dans cette assemblée et des représentants d'associations et une rapide présentation de tous les participants à l'Assemblée est faite.

2 - Questions diverses

A- Joel Hennessy :

1/ Site internet : Améliorations à apporter. Visibilité. Boutique. Rubrique Jeu. Cout global et à venir.

2/ Je souhaite que lors des AF il n'y ait pas plus de 5 à 10 points à traiter.

On n'a jamais le temps de traiter les vraies questions.

Un exemple, prévoir 20 minutes pour traiter le cahier des charges des congrès (32 pages) est irréaliste. Cela fait 30 secondes par page !!!!

Il en est de même pour les EDF, les championnats etc..

Réponses :

Question 1 :

Après que JH eut rappelé les différents posant problème selon lui (ergonomie, mises à jour régulières, accès facile à l'information...), le bureau mentionne qu'il y a eu plusieurs problèmes mais aussi des mises à jour qui ne sont effectivement pas aussi facile que sur FaceBook. Le site demande une certaine habitude et régularité d'utilisation pour le mettre à jour rapidement. Le site est perfectible et le bureau indique que le site sera amélioré pour l'actualité. Stéphane donne les stats d'usage du site.

Quelques retours et demandes de l'AF sont faites à propos du site, lors de l'échange avec le bureau :

- Avoir tout sur une même page au lieu de descendre la page,
- Mettre à jour le site plus vite et plus souvent,
- Vincent Chabredier a demandé un accès au forum pour aider,
- Les présidents veulent avoir une page par président,
- La boutique doit être mise à jour,
- Mettre de la publicité vendue pour faire des rentrées d'argent,
- Faire un journal des clubs.

Question 2 :

Oui, on peut réduire l'ODJ mais il faut néanmoins montrer les sujets aux membres de l'AF. Certains points peuvent être traités en amont de l'AF en cours d'année par mail ce qui permettra de réduire l'OJ. Les membres de l'Assemblée pourront donc être sollicités par mail pour exprimer leur position par rapport à certains points. Une réponse de leur part sera bien sûr nécessaire.

Le président souhaite avoir un rapport d'activités pour faire connaître les avancées des sujets, régulièrement, fait par chaque commission. Cela permettrait de limiter les points de l'ODJ.

B- Philippe Dinot :

L'ASSEMBLEE FEDERALE, peut-elle être informée du résultat de la tombola organisée lors du congrès de NANCY ?

Réponse :

La tombola de Nancy : il y a eu 297 tickets vendus sur 500 en vente, 594 euros ont été encaissés et il y a eu 69,70 euros de frais d'impression. Le résultat final après décaissement des frais est de 524,30 euros.

Il y a eu 3 gagnants à la tombola. Ils ont eu les lots :

- Une entrée gratuite au congrès 2017
- Un diner spectacle au congrès de 2017
- Un pass magic au congrès de 2017

Selon Philippe, le bénéfice net a été de 269 euros.

A noter par ailleurs que la collecte en faveur de Stéphane Galli a été de 658,80 euros.

C- Serge Odin

Succession d'Armand Porcell pour la direction de la revue à partir d'avril **2018**.

Réponse :

L'annonce a été faite auprès de l'Assemblée. Armand laissera du matériel à publier jusqu'en 2019, le temps pour son remplaçant de prendre le relai. Les candidatures seront ouvertes pour la prochaine Assemblée et sur un mandat d'un an jusqu'aux élections nationales de 2019, mais les candidats intéressés peuvent se faire connaître dès à présent. Conformément au RI de la FFAP, ce poste sera pourvu par intérim et par cooptation jusqu'aux élections de 2019.

D- Gilles Mageux

1/ - A quoi sert la carte de la FFAP ? Réponse entendue : « Prouver que tu es membre de la FFAP et cela peut te servir quand tu proposes une prestation... Ca fait sérieux ! »... ????

2/- Avancement des discussions avec Gilles Arthur ? Après proposition d'un rapprochement, d'une fusion, qu'en est-il ? Si rien ne se fait, il ne faut pas ni ne faudra reprocher aux jeunes magiciens d'avoir envie de se tourner vers SON Championnat de France...

Réponses :

Question 1 :

Sur la problématique de l'usage de la carte FFAP, le président rappelle les avantages qu'elle procure :

- Appartenance à la « famille » FFAP,
- Chèque conférence tous les 2 ans,
- Réduction dans les congrès,
- Revue,
- Réduction dans les boutiques de magie,
- ...

Le président rappelle que plus on aura de membres plus la FFAP sera forte pour se faire entendre par les médias et les instances nationales. D'autres avantages (assurance, réduction spectacles... sont en cours d'étude.

Le président en profite pour annoncer la future disponibilité de la carte FISM/FFAP, valable 3 ans et où il y aura des réductions aux congrès à travers le Monde, ainsi que sur les exposants et marchands de trucs du monde entier. Les modalités de distribution de cette carte seront établies prochainement, ainsi que les règles d'usage.

Question 2 :

A Nancy, avec Gilles Arthur, le bureau a émis l'idée de faire une fusion des deux championnats. Mais les calendriers ne concordent pas pour cette fusion. D'autres pistes sont étudiées.

E- Pierre Albanèse

1/ on constate une insuffisance de la représentation des amicales lors des assemblées merci de dire les mesures envisagées.

2/ nous souhaitons la création d'une structure MARKETING DEVELOPPEMENT sous la responsabilité d'un vice-président pour faire face à l'effritement du nombre de nos adhérents. C'est le corolaire de nos actions de communication : constitution de fichiers en particulier sur la base des congrès et gala, exploitation par mailing, promotion pour les nouveaux adhérents, utilisation de notre site à ce titre, actions en faveur d'AMIS DE LA MAGIE nous n'avons que 3 membres en 2 ans, certaines amicales ne savent même pas que cela existe.....

3/ Présentation de la politique de développement du bureau pour les 3 années à venir : objectifs de la FEDERATION: prévisionnel nombre de membres espérés, actions prévues, budget prévisionnel sur 3ans et prévision de résultats. Nous savons qu'il est prévu des assises de la magie mais les résultats de cette réflexion ne seront pas immédiat;

Par ailleurs concernant la création d'une commission ou structure MARKETING à la suite du conseil nous avons envoyé un mail sans réponse cf Jean Claude Eude.

Ces questions sont en dehors de toute polémique, l'objectif restant de contribuer à faire évoluer notre Fédération et lui donner la place qu'elle mérite dans la magie.

En séance lecture de la proposition suivante :

La commission Marketing et développement n'existe pas, Jean-Claude Eude et Pierre Albanèse (commission de contrôle financière) font la demande de sa création avec la proposition suivante (à mettre à l'ODJ du bureau pour décision) :

Proposition pour une commission marketing et développement

Lors du conseil du 26 Novembre 2016 nous avons posé la question de créer une structure marketing et de développement. Il nous paraît souhaitable de revenir sur ce sujet qui doit être une préoccupation première de notre fédération au regard de l'effritement du nombre de nos adhérents et des évolutions technique.

Comme toute activité une approche marketing est nécessaire, elle est le corolaire des actions de communication.

Le staff de la fédération doit se mobiliser sur ce sujet : constitution de fichiers en particulier lors des congrès pour les non membres FFAP. L'exploitation de ces fichiers par des mailings réguliers, recherche de nouveaux membres à contacter au congrès, développer une politique de promotion Des actions en faveur des amis de la magie etc.

- *On a voté des textes et nous enregistrons trop peu d'adhésions, nous devons être audacieux dans nos actions en direction de nos amicales surtout celles qui non pas encore mis en pratique cette nouvelle politique.*
- *Nous souhaitons que le bureau de la FFAP. soit l'élément moteur de cette politique et liste des actions dans ce sens.*
- *Par ailleurs on nous a présenté le site comme un outil au service de l'association, quel est son impact dans les nouvelles adhésions, membres et amis de la magie.*

- Cette question du développement de notre association pourrait faire l'objet de débats lors de la tenue des assises de la magie et les premières réflexions reçues au cours de l'assemblée fédérale alimenteraient ceux-ci. Réflexion globale sur la magie et la FFAP. Le conseil peut apporter sa contribution à la mise en œuvre du projet comment faire pratiquement : les équipes de France, le budget le calendrier le rôle des amicales, la relance et aide aux amicales, les propositions du conseil sur la politique des amis de la magie à mettre en œuvre, la politique marketing de la FFAP, les évolutions du site etc.

La commission de contrôle financière.

Réponses :

Question 1, 2 et 3 :

Le bureau a engagé une politique marketing avec les actions suivantes :

- DVD à NANCY remis au stand FFAP afin d'avoir un listing de prospects
- Mise en place de la future carte FISM
- Mise en place d'un fichier de magiciens non-membres FFAP pour faire des mailings
- Promotion auprès des nouveaux adhérents FFAP
- Promotion auprès des ex-FFAP pour les faire revenir

Ce point sera étudié par le bureau pour décision en vue de la prochaine assemblée de 2018.

F- Serge Arriailh

1- Dans le rapport de la commission des comptes 2015 - annexe 6 - paragraphe CONGRES

"Nancy : Les montages financiers et juridiques méritent d'être revus et le contrôle de la FFAP sur le suivi financier doit être affiné. La Commission a remis dès maintenant à La FFAP un relevé de ses remarques afin de permettre à celle-ci de prendre les mesures qu'elle juge utile. L'équipe du congrès de Nancy nous a semblé réceptive à collaborer activement avec le Structure congrès de la FFAP. Nous suggérons de s'assurer que les assurances seront portées sur l'association créée pour le congrès.

Ces réflexions pourront, du reste, servir dans le cadre du suivi du congrès de Saint Malo et de la prise en charge prochaine par la FFAP des congrès."

Peut-on avoir des explications par la commission aux comptes et les organisateurs du congrès de Nancy à propos de ces écrits ?

2- Dans la News Letter du 13 février 2017 reçue le 17/02/2017.

Le président nous informe que la Cie Show Biz a été chargée par la Fédération pour commercialiser la vente de l'EDF scène. Sur quels critères ce choix a été effectué? Non soumis au vote de l'assemblée?

3- Sujet récurrent: L'Assemblée Fédérale étant une réunion statutaire, les frais engagés par les participants doivent être assurés par la fédération.

Réponses :

Question 1 :

Réponse de la commission aux comptes à l'interrogation de Serge Arial : cf point 6

Question 2 :

Point traité en 12bis.

Question 3 :

Non traitée par manque de temps sur l'ODJ.

G- Sébastien Deschatres

1/- Pourquoi chaque association adhérente à la Fédération ne reçoit pas également un exemplaire de la "Revue de la Prestidigitation" ? Principalement pour faire découvrir la fédération aux "nouveaux" avant qu'ils ne passent leur examen d'entrée.

2/- Quand nous organisons un gala de la magie, en faisant la déclaration à la SACEM, le formulaire fait mention "affiliation à un organisme bénéficiant d'un accord avec la SACEM". Cela permet d'obtenir une réduction sur la facture SACEM. La FFAP, ne peut-elle pas passer un accord avec celle-ci afin de faire bénéficier l'ensemble des amicales d'une réduction.

Réponses :

Question 1 :

Non traitée par manque de temps sur l'ODJ.

Question 2 :

Non traitée par manque de temps sur l'ODJ.

3 - Validation du compte-rendu de l'Assemblée Fédérale du 2 avril 2016

Vote : 0 abstention ; 0 contre ; 76 pour

Le compte-rendu de l'Assemblée Fédérale 2016 est validé. Il sera mis en ligne sur le site.

4 - Avancement des actions du relevé de décisions,

Cf Annexe 2.

5 - Bilan d'activité 2016 et quitus

Serge fait état du bilan des activités de 2016 :

- Récupération d'une partie des frais d'avocat de l'affaire Gilles Arthur
 - La FFAP a mis en place une organisation pour les congrès avec des résultats financiers attendus en termes d'équilibre voir de bénéfices : pas de chèque en blanc aux organisateurs
 - Rapprochement des deux groupes de collectionneurs (AFPAM et CMC) pour en former un seul ; attente des statuts de la future amicale qui aurait dû être présentés pour avril 2017.
 - Congrès de Nancy réussi, aide à Stéphane GALLI, équipes de France en place, présence à Blackpool
 - Création de 2 numéros spéciaux pour la revue
 - Trophées Alberta mis en place
 - Trophées spectacles magiques de l'année 2016 à Blois : réussite avec le partenariat de la Maison de la Magie de Blois
 - Récupération d'anciens membres FFAP
 - Restructuration et rénovation de la maison de la FFAP à Paris avec la nouvelle équipe
 - Site rénové et mis en place en avril 2016
- Le président indique quelques perspectives sur 2017 déjà engagé depuis 2016 :
- Carte FISM
 - Assurance MACIF pour les amicales
 - Livre Maurice Saltano en préparation
 - Arrivée d'une chargée de communication (Carole Piesson) pour aider Stéphen et Pathy dans leurs tâches de communications

Vote pour le quitus : 0 abstention ; 5 contre ; 71 pour

Le quitus est adopté.

6 - Bilan financier 2016 et Compte d'exploitation

Cf Annexe 3 : bilan financier 2016

Cf Annexe 4 : Compte d'exploitation

Commentaires de Philippe Dinot sur la situation financière au 31/12/2016 :

COMMENTAIRES COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN 31/12/2016

COMPTE D'EXPLOITATION

Nouveauté : pour 2016, j'ai fait ressortir un résultat d'exploitation après les dépenses ayant entraîné un mouvement de trésorerie et un résultat net après imputations des écritures n'entraînant pas de mouvement de trésorerie.

RECETTES

Baisse des cotisations et abonnements de 2 600 € environ

Bénéfice congrès : nul car BESANCON ne nous a rien versé

Vente boutique : en hausse suite à la vente de laynarts et bracelets à NANCY, 1 000 €, (non pris par BESANCON) et à la journalisation des DVD DUVIVIERS, offerts lors du congrès de NANCY pour 774 €.

Régularisation dont 742.50 € indemnités reçues de la MACIF suite aux dégâts des eaux

DEPENSES

Entretien et réparation dont 990 € dégâts des eaux compensés en partie par le versement de la MACIF

Cadeaux décès essentiellement coût des médailles et gravures à la MONNAIE DE PARIS

EQUIPE DE FRANCE SCENE 20 617 € à rapprochés des recettes de 9 212 € : 3 stages, arrêts d'ANCRAGE.

Impression revues : en augmentation suite aux deux n° bis RENE LAQUIER et ANDRE SANLAVILLE

Affranchissement revue : augmentation des frais de poste

La nouvelle présentation fait ressortir un résultat d'exploitation positif, bénéfice, de 1 164.51 €. Les recettes sont donc légèrement supérieures aux dépenses.

Ce résultat est impacté par l'enregistrement de la dotation aux amortissements et par la variation du stock (valeur comptable au prix de revient 8 894.21 € valeur retenue 5 600,00 €). L'augmentation de la dotation aux amortissements est due à l'acquisition du site internet amorti sur 4 ans.

Le résultat net ressort négatif, perte, à hauteur de - 13 938.41 €

7 - Rapport de la Commission aux comptes. Bilan financier consolidé

Lecture du rapport en séance.

Cf Annexe 5 : rapport commission aux comptes

Complément apporté par la commission aux comptes sur la question posée par Serge Arriailh en question diverse :

En ce qui concerne les congrès et les retombées financières pour la fédération et l'amicale organisatrice :

Les comptes du congrès de Nancy nous ont été présentés par Bernard Ginet lors de la réunion du

8 Mars. Il fait apparaître un bénéfice revenant à la fédération qui est de 5 247.105€ somme qui apparaîtra sur l'exercice 2017. Il est possible de demander lors de l'assemblée toute précision utile au représentant de Nancy et au trésorier de la FFAP de même qu'au représentant de la structure congrès.

Nous n'avons pas fait de sondage spécifique et à notre connaissance, il n'y a pas eu de modifications de la structure juridique ; les opérations étant déjà engagées.

La prise en main des congrès par la fédération du « budget congrès » à partir de maintenant facilitera le suivi et devrait éviter ce type de problème, le nouveau cahier des charges permet de clarifier le sujet.

Nous recommandons toutefois les points suivants :

Il est primordial que le trésorier et le président coresponsable des comptes du congrès soient partiprenantes de toutes les décisions qui seront prises. Il serait bon de le mentionner dans le cahier des charges.

- *Il est important de bien analyser le cahier des charges notamment sur le rôle de chaque intervenant à savoir : représentants de la fédération et cellule congrès d'une part et l'amicale organisatrice d'autre part.*
- *Inclure dans le budget prévisionnel un bénéfice de 5 000€ par exemple, ce qui permettrait de tenir les dépenses.*
- *Bien sûr on peut établir un budget en équilibre sans escompter un quelconque bénéfice mais, il faut tenir compte que les bénéfices sont des rentrées non négligeables pour établir l'équilibre financier de la fédération d'une part et une juste rétribution pour le club organisateur.*
- *La commission s'interroge sur la possibilité de comptabiliser les bénéfices au bilan de l'année en cours ce qui refléterait la situation réel ou de comptabiliser une avance sur les bénéfices*
- *La fédération ne peut pas seulement reposer sur les cotisations de ses membres.*
- *Le développement de la fédération passe aussi par un travail en profondeur du marketing pour regagner dans un premier temps et augmenter le nombre d'adhérents ainsi que le nombre des amis de la magie en particulier par une exploitation dynamique du fichier des non membres FFAP.*
- *Une commission doit travailler dans ce sens.*

La commission de contrôle financière.

Frédéric Denis apporte un complément concernant le compte Congrès :

Le compte congrès local a permis d'être bénéficiaire ce qui n'aurait pas été possible avec un compte unique FFAP : les subventions des banques et de la municipalité ont été possibles parce la structure juridique du congrès était localisée sur le lieu du Congrès, et qu'il y avait une séparation des comptes.

La commission aux comptes approuve ce constat.

Plusieurs échanges ont eu lieu sur la trésorerie de la FFAP qui diminue dangereusement chaque année.

Comment renflouer les comptes ?

- Augmentation des adhérents
- Augmentation des cotisations
- Diminution des frais
- Economie à faire dans les structures
- Autres pistes à explorer

Vote pour le bilan financier 2016 : 7 abstentions ; 0 contre ; 69 pour

Le bilan est adopté.

8 – Statuts et RI modifiés

Présentation par la commission des statuts des modifications apportées aux statuts FFAP et au RI FFAP, suite aux diverses modifications des textes de la FFAP et votés en Assemblée Fédérale de 2016. Il s'agit donc d'un ajustement réglementaire.

Cf Annexe 6 : Statuts FFAP

Cf Annexe 7 : RI FFAP

Vote pour valider les nouveaux textes de l'association FFAP :

Statuts : 3 abstentions ; 5 contre ; 68 pour

RI : 2 abstentions ; 6 contre ; 68 pour

Les nouveaux textes sont donc adoptés et seront déposés en préfecture dans les trois mois par le Secrétaire Général, soit le 1^{er} juillet 2017 au plus tard.

9 – Point sur les cotisations 2017

Le trésorier adjoint présente le niveau des cotisations sur 2017. Quelques membres de l'Assemblée souhaiteraient avoir le fichier des membres FFAP, et que la FFAP puisse rendre ce fichier communicable. Le bureau rappelle que sans le consentement de chaque membre, c'est impossible. Actuellement, le fichier ne peut pas être communiqué.

Cf Annexe 8 : cotisations FFAP

10 - Budget prévisionnel 2017

Le trésorier présente l'ensemble du prévisionnel pour 2017.

Cf Annexe 9 : prévisionnel budgétaire sur 2017

Philippe Dinot est d'accord sur l'ensemble.

Laurent Guez fait remarquer que la ligne secrets de l'année est manquante (environ 700€ en prévisionnel) et qu'il faut l'ajouter

Pierre Albanèse demande quelles sont les retombées financières pour les spectacles de l'année ?

Joël Hennessy dit que le site coûte trop cher à la FFAP : débat sur le coût global du nouveau site alors qu'il n'a pas les fonctions attendues comme des mises à jour simples et régulières du contenu. Vincent Chabredier va se rapprocher de Stéphane Cabanes pour voir comment faire évoluer le site et payer moins cher.

Proposition de mettre 2500€ sur la ligne recette prévisionnelle pour avoir un tableau équilibré.

Vote pour le prévisionnel 2017 : 10 abstentions ; 5 contre ; 61 pour

Le prévisionnel est adopté

10bis – Budget du Congrès

Proposition d'intégrer les dépenses d'un congrès incombant habituellement à la FFAP (comme les invitations, les trophées...) dans le budget géré par la structure congrès au nom de la FFAP.

Vote pour le budget du congrès : 2 abstentions ; 5 contre ; 61 pour.

La proposition est adoptée et prend effet dès le congrès 2018

11 –Cotisations FFAP 2018

Le bureau propose une augmentation de la cotisation pour 2018 :

-2€ la première année et 1€ ensuite tous les ans

Le président expose les raisons : il existe des amicales qui ont plus de membres qu'elles ne déclarent à la FFAP et cela au détriment de la FFAP. Pourquoi ? Le seul levier de la FFAP pour maintenir ses actions envers les clubs et les membres est la cotisation. Toutes les associations augmentent leur cotisation avec le temps. La part FFAP n'a pas augmenté en 2016 et en 2017.

Plusieurs membres disent que si la FFAP augmente, les adhérents vont partir des clubs.

Frédéric Denis propose que tous les clubs augmentent de 5€ avec une rétrocession de 2€ pour la FFAP.

Laurent Guez préfère l'idée d'augmenter de 1€ avec 0,5€ pour la FFAP et 0.5€ pour le club et ceci chaque année.

L'Assemblée, après débat houleux, dit ne pas vouloir d'augmentation du prix mais du nombre des adhérents.

Vote sur le principe d'augmenter le tarif FFAP 2018: 6 abstention ; 41 contre ; 29 pour

Le principe d'augmenter la cotisation 2018 est donc rejetée par l'Assemblée.

12 Bilan final Congrès FFAP 2016

Frédéric Denis présente le bilan du congrès FFAP 2016. Il mentionne que le fait d'avoir un compte bancaire local permet d'avoir des subventions locales.

Cf Annexe 10 : Présentation du bilan Congrès Nancy

Cf Annexe 11 : Explication du bilan

Il y a des bénéfices : la FFAP récupère 5247 €, le club aura 9247€

Frédéric Denis remet le chèque de 5247€ à la FFAP au nom du congrès 2016.

Note du Secrétaire général : l'Assemblée ayant pris trop de temps dans les débats, les points 13, 14 et 18 seront traités maintenant vu l'heure tardive car ils font l'objet d'un vote dans l'ODJ. Les autres points le seront dans le temps qui restera.

13 – Congrès FFAP 2017 et tarifs congrès FFAP 2018

Congrès 2017 à Saint-Malo : rapide synthèse des inscrits et du budget par William Condette. Il y a 527 inscrits et c'est un bon ratio. En revanche les marchands ne sont pas au rendez-vous, il reste beaucoup de places libres alors que les autres années à la même époque le salon des exposants est presque rempli. William mentionne que le budget est serré et qu'il y a un problème des tarifs du congrès, trop bas pour avoir l'équilibre face aux coûts de plus en plus élevés des centres des congrès.

Congrès 2018 Arcachon : il faut fixer les tarifs. Les négociations sont en cours avec le palais des congrès et le budget prévisionnel est de 170 000€. Le palais coûterait 43000€ et il y a une enveloppe de 50 000€ pour les artistes. Compte tenu de cela, la structure congrès propose, sur la base des tarifs 2017, une augmentation de

10€ sur chaque tarif congrès pour les membres FFAP/non FFAP et d'une augmentation de 15€ par rapport au tarif FFAP pour les membres FISM hors FFAP. Le tarif Enfants ne serait pas changé.

Bernard mentionne le tarif de plusieurs autres pays d'Europe dans les congrès de magie et en général c'est plus cher que la France.

Vote sur le nouveau tarif des congrès pour 2018 (augmentation de 10€ de chaque ligne tarifaire sauf les enfants): 0 abstention, 0 contre, 76 pour

Le tarif congrès pour 2018 sera donc augmenté de 10€ sur chaque ligne sauf pour les enfants.

Vote sur le principe de faire un tarif spécial FISM (+15€ par rapport au tarif FFAP) : 1 abstention, 0 contre, 75 pour.

Le tarif FISM sera donc différent et plus cher de 15€ que le tarif FFAP sur chaque ligne tarifaire du congrès 2018 (hors enfants)

14 Congrès : ajustements du cahier des charges

Le cahier des charges est présenté par le responsable de la structure congrès (cf Annexe 12), ainsi que les questions posées à l'Assemblée (cf Annexe 13).

Quelques personnes de l'Assemblée Fédérale mentionnent que les dossiers fournis sont lourds et que le débat en séance est insuffisant : il faudrait avoir les documents avant l'Assemblée, pouvoir les amender avant et ensuite les faire voter en séance. D'autant que ce sont des documents importants et structurants pour les Congrès, avec des impacts non négligeables en termes de changement par rapport à ce qui existe.

Le bureau rappelle que les documents ont été livrés deux semaines avant la tenue de l'Assemblée justement pour qu'ils puissent être lus et pour que les retours soient faits avant la tenue de l'Assemblée. La structure congrès rappelle que ce document a été voté en 2016 et que les modifications sont minimales.

L'Assemblée souhaite qu'un groupe de travail puisse finaliser le document d'ici le prochain Conseil Fédéral. Le Conseil votera une première fois en vue de déposer le dossier complet en Assemblée de 2018, avec application pour 2018.

William Condette est chargé de piloter ce groupe de travail pour finaliser l'ensemble du dossier Congrès avec les acteurs concernés. En attendant le nouveau cahier des charges n'est pas validé. Le cahier des charges voté en 2016 reste donc le document de référence pour les congrès.

Les questions posées à l'assemblée n'ont pas été traitées en séance.

18 - Candidatures Directeur de l'EDF Close-Up, Commission des sages et commission des ateliers de l'enchanteur

Il n'y a eu aucune candidature pour les deux fonctions de responsables de commission des ateliers de l'enchanteur et de la commission des sages. Ces deux commissions ne sont pas plus actives pour le moment.

Le poste de Directeur de l'Equipe de France de Close-Up doit être renouvelé suite à la démission de Frédéric Denis.

Laurent Guez est le seul candidat. Il expose sa motivation et ses raisons de postuler : cf Annexe 14

Vote de l'Assemblée pour mandater L Guez dans sa fonction jusqu'aux élections 2019 : 0 abstention ; 0 contre ; 76 pour

Laurent Guez est le nouveau Directeur de l'Equipe de France de Close-Up.

Le Secrétaire Général lui enverra la lettre de mission à signer mais il prend sa fonction. Immédiatement.

Note du Secrétaire Général : départ de plusieurs membres de l'Assemblée Fédérale pour cause de trains (il est 18h00). A partir de maintenant le vote est suspendu et les points suivants seront en débat simple.

12bis Fonctionnement de l'EDF Scène et questions/réponses

Présentations par PathyBad du fonctionnement de l'équipe de France Scène, du système de notation pour la sélection des candidats en vue du championnat de France, FISM Europe et FISM Monde.

Cf Annexe 15 : présentation EDFs

Cf Annexe 16 : système de notation proposé

Le système de notation proposé fait débat : beaucoup d'impacts potentiels et les avis sont très partagés. Des questions sont soulevées sur les écarts entre chaque année, sur le comité de sélection supprimé, sur les résultats attendus. Beaucoup de discussion dans une salle agitée.

L'Assemblée propose que Pathy fasse une simulation sur ce qu'aurait donné ce système de notation avec les résultats des concours passés et de voir quels gains/pertes on aurait potentiellement eus dans les résultats finaux et dans les classements, quels auraient été les changements dans les primés ?

Sur cette base de simulation l'Assemblée pourra voter et décider si le système proposé est acceptable ou pas.

Questions/réponses :

Sur le contrat Show Bizz (cf questions diverses au début) :

- a-t-on des garanties : réponse non
- on a eu des soucis avec Ancrage et l'AF n'a pas voté à l'époque. Show Bizz n'a pas bonne réputation, pourquoi ne pas avoir fait voter par l'AF ce contrat ? L'AF souhaite voter le contrat et donner son avis en amont de la décision pour éventuellement corriger certains points. L'Assemblée estime avoir un droit de regard et avoir à émettre des réserves sur contrat. Il faut y inclure des clauses.

Réponse de Pathy Bad : le travail demande du temps et de l'énergie. C'est compliqué de faire affaire avec un producteur de spectacles et il faut boucler en général le contrat assez vite pour pouvoir avoir des spectacles l'année suivante. Faire voter par l'AF prendrait trop de délai et les rentrées d'argent manqueraient.

Sur le voyage au Maroc de l'EDFS : pourquoi ce voyage, qui finance ? Pourquoi le faire avec D Puech ?

Réponse de Pathy : D Puech comprend le fonctionnement de l'EDFS et il coopère. Il a fait l'intermédiaire avec les personnes au Maroc chargées de monter un spectacle.

Points 15 à 17 inclus : non traités faute de temps

Points 19 à 24 inclus : non traités faute de temps

25 - Date de la prochaine Assemblée fédérale

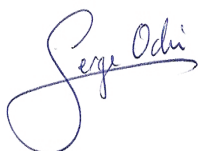
La prochaine assemblée sera le 7 avril 2018 à Paris à la Maison de la FFAP.

Serge Odin remercie tous les participants.

La séance se termine à 19h00

Le 13 juin 2017 :

Serge Odin
Président

A handwritten signature in blue ink, reading "Serge Odin", with a stylized flourish at the end.

Gérald Rougevin
Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, reading "Gérald Rougevin", with a stylized flourish at the end.

Annexe 2 : avancement des actions du relevé de décisions



Relevé de décisions de l'Assemblée fédérale, AF - du 02 avril 2016

N°	Quoi ?	Qui ?	Pour quand ?	Réalisé ?
1	Faire la lettre de mission de la commission Patrimoine magique	S. Odin	19/11/16	Non
2	Faire la lettre de mission de la commission Congrès	S. Odin	19/11/16	Fait
3	Recherche de logiciel comptable pour les Congrès	W. Condette	01/04/17	Non
4	Cooptation du Trésorier FFAP	S. Odin	19/11/16	Fait
5	Mettre une rubrique jeu sur le site	P. Bad	asap	Fait
6	Animation de la rubrique de jeu par Martine Arriailh	M. Arriailh	asap	Fait
7	Revoir la forme du budget Equipe de France Scène	M. Delville	19/11/16	Fait
8	Corriger la fiche boutique pour les ventes aux congrès	G. Rougevin	25/04/16	Fait
9	Proposer à l'Assemblée le projet d'avoir un quota réservé de candidats Equipe de France Close-Up au Championnat de France de Magie	F. Denis	01/04/17	Fait
10	Transmettre la vidéo du Congrès 2015 au Bureau FFAP	E. Courvoisier	19/11/16	Non
11	Etablir les modalités de partenariat et de fonctionnement de la structure congrès avec les clubs locaux pour application au congrès 2018	Commission Congrès	01/04/17	Non
12	Mettre en place les tarifs votés en assemblée pour le congrès de 2017	Organisateur Congrès 2017	15/10/2016	Fait
13	Attribution des lettres génériques et signatures des lettres remplies puis diffusion	G. Rougevin	31 mai 2016	Fait partiellement (manque de certaines signatures)

Pour le point 13 : manque :

- La commission des sages (pas de responsable)
- Les secrets de l'année (pas de signature)
- Les modérateurs sites (pas de signatures)
- La vente revue (pas de signature)

Rédigé par Gérard Rougevin, le : 02/04/2017

Annexe 3 : Bilan financier 2016

BILAN

EURO

ACTIF	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	PASSIF	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Portefeuille	8 026,14	8 026,14	8 026,14	Report à nouveau	170 064,63	144 099,53	119 974,90
Immobilisations	188 174,83	190 839,82	200 244,28	Provisions			
Amortissements	-130 561,61	-141 077,14	-153 779,96	Prêt			
Avance				COMPTE DE TIERS	200,00	8 132,62	3 993,58
Stock Boutique	8 674,57	8 000,10	5 600,00	Avances cotisations			510,00
Stock Revue				TVA			
				Charges à payer	4 522,91	4 616,85	9 966,62
COMPTE DE TIERS	1 300,00		2 650,00	Banque			
PRODUIT A RECEVOIR				PAYPAL	1 153,55		
PAYPAL		2 969,75	8 254,86				
Exédent TVA	18 348,49			Résultat ASSOCIATION	-25 965,10	-24 124,63	-13 938,41
Disponibilités	53 562,57	63 565,70	48 739,37				
ATTENTE	1 251,00						
Charges cons. Avances	1200,00	400,00	772,00				
Total	149 975,99	132 724,37	120 506,69		149 975,99	132 724,37	120 506,69



Annexe 4 : compte d'exploitation

COMPTE EXPLOITATION FFAP - 31/12/2016				
DESIGNATION	2014	2015	2016	BUDGET 2016
RECETTES				
COTISATIONS	29 797,50	30 405,00	28 927,50	30 500,00
FRAIS DE DOSSIER	610,00	900,00	760,00	900,00
REVENUS DE PLACEMENT	799,36	583,14	497,97	200,00
EQUIPE DE FRANCE SCENE	5 550,00	4 700,00	9 212,00	4 500,00
LOCAL	1 560,00	2 150,00	2 420,00	2 150,00
PARTICIPATION CONGRES		4 000,00	4 000,00	4 000,00
BENEFICE CONGRES	5 250,00			
REGULARISATION	194,00	2 307,00	1 539,71	
VENTE COLLECTIONNEURS				
ABONNEMENTS REVUES	28 043,58	28 455,00	27 522,50	28 500,00
VENTES AU NUMERO	952,00	1 558,00	378,00	1 000,00
PUBLICITE	1 860,00			
VENTE LAYNARDS	433,20		912,00	1 000,00
VENTE LIVRES			17,50	
VENTE BRACELETS	45,60		96,00	
VENTE RELIURES	200,00	275,00		200,00
VENTE BOUTIQUE	423,00	847,69	1 404,00	600,00
VARIATION STOCK BOUTIQUE				
TOTAL RECETTES	75 718,24	76 180,83	77 687,18	73 550,00
DEPENSES				
FOURNITURES BUREAUX ET FFAP	-2 277,40	-1 461,95	-1 548,38	-1 200,00
SITE INTERNET	-278,80	-326,98	-284,39	-400,00
LETTRE FFAP	-117,60	-669,90	-123,75	-300,00
EDF/GDF	-692,64	-693,05	-976,22	-700,00
CHARGES LOCAL	-1 378,27	-2 229,93	-2 312,74	-2 300,00
ENTRETIEN LOCAL + PETITS TRAVAUX		-707,92	-1 185,35	-700,00
CONFERENCES FFAP	-1 000,00	-3 600,00	-800,00	-2 000,00
ASSURANCE	-544,54	-565,21	-580,59	-580,00
FRAIX ACTES	-760,00	-560,36		-200,00
HONORAIRES AVOCAT ATTACHEE PRESSE	-1 944,00	-1 800,00		
FRAIS DE CONSEIL	-1 065,25	-590,76	-1 300,72	-1 700,00
CADEAUX DECES	-144,90	-2 560,40	-1 314,80	-500,00
VOYAGES DEPLACEMENTS	-3 370,80	-2 331,32	-4 737,42	-3 500,00
RECEPTIONS				
EQUIPE DE FRANCE SCENE	-11 449,16	-9 964,54	-20 617,28	-8 000,00
EQUIPE DE FRANCE CLOSE UP	-2 227,70	-2 029,52	-2 277,42	-2 000,00
TROPHES CHAMPIONNAT DE France		-1 960,00	-901,59	-2 000,00
FISM		-1 131,86		
SECRETS ANNEES		-550,00		-550,00
SPECTACLES DE L'ANNEE	-2 625,75	-3 663,93	-2 518,48	-2 500,00

Annexe 5 : rapport de la commission aux comptes

EUDE Jean – Claude

Le 23 Mars 2017

1, rue de la Justice P. 70

93 800 Epinay S/Seine

Commission de contrôle des comptes 2016 de la FFAP.

----- § -----

Je soussigné Jean – Claude Eude, membre de la commission de contrôle des comptes de la FFAP. (Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs) accompagné de Pierre Albanèse, avons procédé le Mercredi 8 Mars 2017 à la vérification des comptes relatifs à l'année 2016 en présence de Bernard Ginet nouveau trésorier et de Philippe Dinot ancien trésorier.

Tous les documents comptables, bancaires, factures, manuscrits et informatiques ayant été mis à notre disposition, nous avons pu procéder à la vérification sur chacun des mois de l'année, contrôle par sondage des différentes écritures sur l'année comptable.

Nous avons poursuivi nos investigations les jours suivants.

L'année 2016 est une année particulière car elle a vu le changement de notre trésorier Philippe Dinot qui, après avoir assuré la fonction depuis 17 ans, a passé le relais à Bernard Ginet.

La décision a été entérinée par le conseil de notre fédération le 26 novembre 2016, mais le transfert effectif c'est effectué que le 7 mars 2017.

Il est dommage comme il est recommandé qu'un PROCES VERBALE DE CHANGEMENT de trésorier n'ait pas été établi et signé par les parties concernées et le président, cette absence de document a entraîné certaines incompréhensions qui devront être levées.

Il aurait permis de:

a) valider les transferts de fonds, de lister les documents et archives transmises afin d'assurer le suivi dans les meilleures conditions avec copie des échanges à la Société Générale enregistrant tous les changements de signatures.

b) d'apporter des précisions sur certaines écritures, par exemple sur le compte EDF scène, la comptabilisation des encaissements PayPal qui du reste auraient du passer directement sur le compte congrès ; ou encore le mauvais enregistrement de la facture MEGATOP de 2434,30€, qui si elle n'avait pas été régularisée début 2017 aurait conduit à refaire le bilan.

2016 est également l'année où la FEDERATION reprend financièrement en mains les CONGRES avec l'ouverture d'un compte spécifique et un nouveau cahier des charges. Dans la mesure où ce document n'a pas encore été approuvé, la commission n'a pas procédé à une analyse spécifique.

COMPTES ET RESULTATS 2016

- Nous enregistrons malheureusement encore un déficit de 13 938.41 € après amortissement de 12702 € ces résultats ne permettent pas d'assurer sereinement les amortissements.

- On constate une insuffisance des recettes prévues: cotisations en baisse, (adhésion directe à la fédération) vente de revues.



STATUTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

(F.F.A.P.)
N° W751008049

TITRE 1 - DÉNOMINATION, SIÈGE, DURÉE

Article 1 - Dénomination et durée

Par décision de l'association réunie en assemblée générale, l'A.F.A.P. décide sa transformation en une Fédération en date du 26/11/2004 et, par modifications de ses Statuts, prend la dénomination de *Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (F.F.A.P.)* régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par lesdits Statuts. La F.F.A.P. est la continuité de l'Association Française des Artistes Prestidigitateurs (A.F.A.P.). Sa durée est illimitée.

Par décision de la Fédération réunie en Assemblée fédérale en date du 03/04/2011, les Statuts FFAP sont à nouveau modifiés comme suit.

Article 2 - Siège

Le siège social est fixé à la Maison de la F.F.A.P., 257 rue St Martin, 75003 Paris, et peut être transféré à toute autre adresse, sur simple décision du Conseil fédéral.

TITRE 2 - BUTS ET MOYENS D'ACTION

Article 3 - Buts

La Fédération, organisation indépendante et pluraliste, a pour objets de :

- Promouvoir sous toutes ses formes l'art magique en tant qu'art du spectacle,
- Recueillir, préserver et faire connaître auprès du public le patrimoine culturel, historique et artistique de l'art magique,
- Encourager le développement et le progrès de l'art magique en organisant ou en patronnant des manifestations publiques de qualité destinées à faire connaître et apprécier les spectacles de prestidigitation,
- Participer à la formation des artistes prestidigitateurs et à leur perfectionnement par des cours, rencontres, conférences, expositions, congrès, publications. En particulier, la Fédération a pour mission de susciter et de développer la dimension artistique de l'art magique et a vocation à former les débutants,
- Favoriser le développement des liens d'amitié et d'entraide entre tous les prestidigitateurs, professionnels et amateurs, et d'encourager leur regroupement des membres FFAP au sein d'Associations adhérentes de la Fédération,
- Assister les associations adhérentes à la Fédération,
- Concourir au prestige de l'art magique en France et à l'étranger en veillant à ce qu'aucune confusion ne puisse être faite entre la prestidigitation et les pratiques occultes ou parnormales,
- Lutter contre l'usage malhonnête des techniques de l'illusionnisme quand elles visent à exploiter la crédulité du public,
- Protéger la magie et les magiciens contre les divulgations publiques abusives,
- Encourager la protection des créateurs de numéros et les inventeurs de procédés nouveaux contre le non-respect des droits de la propriété artistique,
- Communiquer toute information ayant trait à l'environnement économique, juridique ou social liée à la pratique de l'art magique,
- Encourager toute utilisation de l'art magique dans un but philanthropique et culturel,
- Représenter la France dans les rassemblements ou congrès internationaux, favoriser les relations et les échanges avec les magiciens du monde entier et notamment européens, adhérer aux buts de la Fédération Internationale des Sociétés Magiques « FISM » et de la Fédération européenne, et mettre en adéquation ses actions et règlements en conformité avec eux.

La Fédération se défend de toute prise de position religieuse, politique et philosophique.

Article 4 - Moyens d'action, de promotion et d'assistance

Ce sont :

- Des conférences, des cours d'initiation et de perfectionnement, des ateliers de travail, l'édition d'ouvrages à caractère pédagogique ou culturel ; Articles 4-1-1 et 4-1-2 du Règlement Intérieur,
- Des concours, des expositions et des galas ainsi que des congrès nationaux et internationaux regroupant les représentants de tous les courants d'expressions artistiques ayant un lien avec la Magie ; Articles 4-1-3 et 4-1-4 du Règlement Intérieur,
- La réalisation et la mise en œuvre d'un congrès national appelé « Congrès Français de l'Illusion FFAP », organisé, en principe chaque année, par la Fédération, organisé conjointement par la Structure Congrès et une des

Associations Adhérentes l'une de ses Associations adhérentes ayant reçu délégation de l'Assemblée de la Fédération pour le faire ; Article 4-1-4 du Règlement Intérieur,

d) A l'occasion de ce congrès, un concours annuel est réalisé et dénommé « Championnat de France de Magie FFAP » où sont désignés un Champion de France de Scène et un Champion de France de Close-up. Il est complété par le « Concours Magicus » réservé aux inventions et perfectionnement de notre art ; Article 4-1-4 du Règlement Intérieur,

e) La réalisation et l'édition de la « Revue de la Prestidigitation » ainsi que de lettres d'information, la tenue d'un site Internet réservé aux membres de la Fédération. La réalisation et l'édition de DVD des « Secrets de l'année » reprenant les meilleurs tours de l'année présentés dans les congrès ; Article 4-1-5 du Règlement Intérieur,

f) Des Structures et des équipes animées par des personnes de compétences et des professionnels sont à la disposition des Associations et des membres de la Fédération. Elles ont pour objectif de promouvoir la Magie, le développement artistique, ainsi que la formation et le perfectionnement de jeunes magiciens, de même que la sélection d'artistes pour la préparation à des concours de magie tels que le Championnat de France de Magie FFAP, le Championnat de France de Scène et de Close-up, ou encore la présélection de candidats à la FISM Monde ou Europe. Les règles relatives au développement et à la gestion de ces activités ou aux conditions pour y participer sont reprises dans l'article 4-2-2 du Règlement Intérieur,

g) Une assistance et des apports techniques au profit des Associations adhérentes dans les domaines de l'assurance utilisable par celles-ci, des moyens informatiques, des supports de communication, du site Internet, des articles de fond dans la Revue de la Prestidigitation, de la gestion de situations délicates, etc..., conformément à la charte d'engagement de la FFAP vis-à-vis de ses Associations ; Article 4-2-3 du Règlement Intérieur,

h) La sélection des meilleurs spectacles de l'année destinée à promouvoir les magiciens et les Associations adhérentes ; Article 4-2-4 du Règlement Intérieur.

La FFAP favorise les actions des historiens et collectionneurs de la Magie mises en œuvre au profit de notre art et de nos adhérents ; Article 4-2-5 du Règlement Intérieur.

Les locaux de la Fédération, « La Maison de la FFAP », ainsi que sa bibliothèque, sont mis à la disposition des membres des Associations adhérentes dans des conditions fixées par le Bureau ; Article 4-2-6 du Règlement Intérieur.

TITRE 3 - LES MEMBRES, COTISATIONS, DÉMISSION, RADIATION, EXCLUSION

Article 5 - Les membres

La Fédération se compose de 2 catégories de membres :

a) Les Associations adhérentes ; Article 5-1 :

Les membres personnes morales, appelées Associations adhérentes, représentées par des Associations (Associations locales ou groupements multi-géographiques), représentées par leur Président, constituées en Associations officielles définies et reconnues dans les conditions du Règlement Intérieur - Article 13.

Pour être membres de la Fédération, elles doivent y faire adhérer tous leurs membres dans les conditions du Règlement Intérieur - Article 13-2. Les membres isolés peuvent se regrouper dans des conditions et selon des modalités de fonctionnement précisées dans le Règlement Intérieur - Article 13-3.

En adhérant à la FFAP, les Associations acceptent la communication des coordonnées complètes de leur Président dans tous les moyens d'information de la Fédération.

b) Les membres individuels ; Articles 5-2 et 5-3 :

Les membres personnes physiques, appelés adhérents individuels, ayant satisfait aux conditions du Règlement Intérieur aux articles 5-2, 5-3, 5-7 et 5-8 et comprenant :

- Les membres appartenant aux Associations adhérentes et acquittant auprès de leur organisation leur cotisation fédérale,
- Les membres individuels adhérant directement à la Fédération à titre personnel.

Ils sont composés de Membres sympathisants/Amis de la Magie, Actifs, Magiciens, Magiciens experts et Maîtres magiciens. Ces catégories sont précisées dans le Règlement Intérieur. En adhérant ou en renouvelant sa cotisation à la FFAP, les membres individuels acceptent la communication exclusivement de leurs noms et prénoms aux membres de l'Assemblée fédérale dans tous les moyens internes d'information de la Fédération, sauf avis contraire et écrit.

La Fédération peut nommer parmi ses membres, des membres honoraires et des membres d'honneur précisés dans le Règlement Intérieur - Articles 5-4 à 5-6.

Annexe 7 : RI FFAP 2017



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS (F.F.A.P.)



REGLEMENT INTERIEUR en application et complément des Statuts FFAP

TITRE 1 : DENOMINATION, SIEGE, DUREE (sans objet)

Article 1 - Dénomination et durée (sans objet)

Article 2 - Siège (sans objet)

TITRE 2 : OBJET ET MOYENS D'ACTION

Article 3 - Buts

La promotion sous toutes ses formes de l'art magique doit être, notamment, prise en charge par les Associations adhérentes en intégrant le tout ou partie des spécialités magiques existantes.

Article 4 - Moyens d'action, de promotion et d'assistance

4-1 Moyens d'action

4-1-1 Les cours de magie et/ou de perfectionnement ainsi que les ateliers de travail sont organisés localement par les Associations adhérentes en respectant les règles du cahier des charges de la Fédération, appelé « Ateliers de l'enchanteur ». Ces ateliers, mis en œuvre au sein des Associations adhérentes, ont pour but l'initiation à la Magie.

4-1-2 Sur proposition du Bureau, le Conseil fédéral décide de l'édition d'ouvrages magiques à caractère pédagogique ou culturel.

4-1-3 Les concours régionaux sont à l'initiative des Associations adhérentes dans le cadre du règlement des concours FFAP en vue de la présélection de numéros pour le Championnat de France de Magie FFAP (Scène et close-up) et sur agrément de la Fédération.

4-1-4 En principe chaque année, la FFAP organise un congrès de magie, co-organisé par une de ses Associations adhérentes et par la Structure congrès de la Fédération. Le Bureau et la Structure congrès sont chargés de la mise en œuvre ou de l'organisation de ses congrès. Tous les ans, l'Assemblée fédérale, si elle réalise un congrès, choisit l'organisateur et décide du lieu. Le congrès se nomme alors : « Congrès Français de l'Illusion FFAP à... » (Lieu du congrès). Elle vote le budget prévisionnel et donne son accord pour engager ou assumer la responsabilité financière du congrès. Elle définit les modalités de l'organisation des congrès et le choix de l'équipe organisatrice (équipe locale et structure congrès en accompagnement ou une prise en charge directe au niveau national. Elle vote les délégations de contrôle au Bureau de la FFAP ainsi qu'à la Structure congrès pour l'organisation de ses congrès, avec un suivi du Trésorier de la Fédération. Lorsque le congrès est co-organisé avec une Amicale et la structure Congrès. Un document fixe la répartition des tâches, les droits et obligations de chacun, le soutien de la FFAP à l'équipe organisatrice locale et l'obligation de respecter le cahier des charges FFAP établi par la Structure congrès et validé par l'Assemblée fédérale, qui est annexé au présent Règlement Intérieur. Il définit en particulier les droits et obligations, valide le règlement des concours du « Championnat de France de Magie FFAP » incluant le « Concours Magiciens » et le suivi budgétaire. Ce « Cahier des charges FFAP » précise notamment le règlement des concours du Championnat de France de magie FFAP et du Concours Magiciens ainsi que l'assistance assurée par la Structure congrès, en particulier au plan du suivi financier et de la gestion des inscriptions.

Des expositions et des galas de magie sont organisés dans le cadre des congrès. L'édition de DVD des « Secrets de l'année » est produite pour chaque congrès.

Tous les ans, un Champion de France de scène et un Champion de France de close-up sont désignés.

Ces opérations se font sous le contrôle du Bureau et de la Structure congrès. Cette Structure congrès gère le suivi financier des congrès, les inscriptions et les matériels de matériels, contrôle et signe les contrats engageant financièrement la FFAP. La Structure congrès reçoit une délégation du Président de la FFAP sous contrôle du Trésorier de la Fédération, conformément à l'article 9-34 du présent Règlement Intérieur.

Lorsque c'est la Fédération qui assure elle-même le congrès, il est pris en charge et géré directement par la Structure congrès. Elle peut alors faire appel à une ou plusieurs amicales ou des membres de la FFAP pour l'organisation du Congrès.

4-1-5 La Revue de la prestidigitazione, des lettres d'information et le site Internet sont les supports de communication de la Fédération. Ils sont de la responsabilité du Bureau.

4-2 Promotion et assistance

4-2-1 Tous les 2 ans, la FFAP octroie, sur demande, une aide financière aux conférences organisées par les Associations adhérentes. Le montant unitaire est fixé en Assemblée fédérale. Elle détermine le budget global des conférences pour les 2 ans.

4-2-2 Dans le cadre de ses Structures « Équipes de France de Magie FFAP », la FFAP organise la formation, le développement artistique et la sélection d'artistes en vue du Championnat de France de Magie FFAP et des concours internationaux (FISM et étrangers), conformément à l'article 9-34 du présent Règlement Intérieur.

4-2-3 Le Bureau a négocié nationalement un contrat d'assurance qui peut être mis en application par les associations adhérentes, si elles le souhaitent. Les moyens informatiques et les supports de communication de la FFAP sont proposés aux associations adhérentes. Le Bureau conseille les associations dans la gestion de leurs conflits.

4-2-4 Tous les ans, le Responsable de la Structure « Les spectacles magiques de l'année », réunit un comité qui sélectionne des numéros en vue de promouvoir des artistes.

4-2-5 Au travers de ses moyens de communication et de la Maison de la FFAP, la Fédération favorise l'action des historiens et collectionneurs regroupés en association ainsi que pour ses associations adhérentes.

4-2-6 Le Bureau organise la mise à disposition de la « Maison de la FFAP » à l'aide d'internet et l'accès à sa bibliothèque sur rendez-vous.

TITRE 3 : MEMBRES, COTISATIONS, DÉMISSION, RADIATION, EXCLUSION

Article 5 - Les membres.

5-1 Pour être Association adhérente, il faut être une association déclarée en Préfecture et avoir été agréée par l'Assemblée fédérale sur proposition du Conseil ou du Bureau fédéral. La qualité de membre en tant que personne morale exige de satisfaire aux conditions des Statuts et Règlement Intérieur de la FFAP, et l'adhésion des membres de son Association à la Fédération dans les conditions du Règlement Intérieur - Article 13.

5-2 Pour être adhérent individuel, il faut être membre d'une Association adhérente ou adhérer à titre personnel à la Fédération, et être à jour de sa cotisation annuelle. En adhérant à la FFAP, un membre atteste, de fait, avoir un casier judiciaire vierge et s'engage à signaler à la Fédération tout changement. Un postulant mineur ou un majeur protégé doit présenter une autorisation écrite de ses responsables légaux.

5-3 Pour adhérer à titre individuel, il faut être présent par au moins un membre de la Fédération, avoir satisfait aux conditions d'admission prévues par le Règlement Intérieur Article 5-9, être agréé par le Bureau fédéral et à jour de sa cotisation fédérale annuelle et des frais de dossier la première année. Les catégories de membres FFAP ou grades sont les membres sympathisants, amis de la Magie, actifs, magiciens, magiciens experts et maîtres magiciens. Toutes les catégories de membres FFAP paient les mêmes montants de cotisations. L'attribution des grades relève de la responsabilité de la Commission « Grades ou titres », conformément au document appelé « Grades et titres à la FFAP », annexé au Règlement Intérieur.

5-4 Sur proposition argumentée d'un ou de membres du Conseil ou du Bureau fédéral, et après validation par ce Conseil, le Bureau peut décerner le titre de membre d'honneur FFAP aux adhérents qui rendent ou qui ont rendu des services significatifs à la Fédération ou à l'art magique ou bien le titre de membre honoraire à ceux qui justifient d'une très grande ancienneté et fidélité à la Fédération. Aux titres de membre d'honneur ou honoraire peuvent être associés des avantages tels que l'exonération à vie de la cotisation FFAP, etc... Ils conservent tous les droits et devoirs des membres FFAP cotisants, sont considérés comme tels dans tous les articles du présent Règlement Intérieur et sont comptabilisés au même titre que tous les cotisants. En fonction des événements, les titres de membre d'honneur ou honoraire et ce qui est lié peuvent être remis en cause dans les mêmes conditions que pour leur attribution. Sur proposition argumentée d'un ou de membres du Conseil ou du Bureau fédéral, et après validation par ce Conseil, le titre de Président d'honneur peut être décerné par le Bureau aux Présidents d'Associations adhérentes de la Fédération qui ont rendu des services exceptionnels à la Fédération ou à l'art magique. Ceux-ci sont exonérés de cotisation FFAP, conservant les droits et devoirs des membres FFAP cotisants et sont comptabilisés au même titre que ces derniers. En fonction des événements, le titre de Président d'honneur et l'exonération peuvent être remis en cause dans les mêmes conditions que pour son attribution.

5-5 Sur proposition argumentée d'un ou de membres du Conseil ou du Bureau fédéral, et après validation par ce Conseil, le titre de Président d'honneur peut être décerné par le Bureau à des personnes extérieures à la Fédération qui, de par leur notoriété, servent les intérêts de la Fédération ou lui ont rendu des services exceptionnels ou à l'art magique. Ce titre n'est pas subordonné à une cotisation. En fonction des événements, le titre de Président d'honneur et l'exonération peuvent être remis en cause dans les mêmes conditions que pour son attribution.

Annexe 8 : adhésions FFAP 2017



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Situation des Cotisations 2017

	N° Membre	total	Cotisation	Abonnement	Etranger	Frais Dossier	Frais Retard	Frais
AMI DE LA MAGIE	5	420,00	265,00	125,00	0,00	30,00	0,00	
AMIENS	13	660,00	325,00	325,00	0,00	10,00	0,00	
ANGERS	13	650,00	325,00	325,00	0,00	0,00	0,00	
ANGOULEME	12	555,00	277,50	277,50	0,00	0,00	0,00	
AUBAGNE	14	665,00	327,50	327,50	0,00	10,00	0,00	
AVIGNON	9	450,00	225,00	225,00	0,00	0,00	0,00	
BESANCON	10	500,00	250,00	250,00	0,00	0,00	0,00	
BLOIS	14	700,00	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00	
BORDEAUX	56	2 695,00	1 332,50	1 332,50	0,00	30,00	0,00	
BOURGES	5	250,00	125,00	125,00	0,00	0,00	0,00	
BRETAGNE	39	1 945,00	967,50	967,50	0,00	10,00	0,00	
CALAIS	10	485,00	242,50	242,50	0,00	0,00	0,00	
CESAR H	15	735,00	367,50	367,50	0,00	0,00	0,00	
CHATEAUROUX	2	100,00	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	
CLERMONT FERRAND	14	670,00	335,00	335,00	0,00	0,00	0,00	
DIJON	37	1 860,00	925,00	925,00	0,00	10,00	0,00	
EQUIPE DE FRANCE	6	295,00	142,50	142,50	0,00	10,00	0,00	

Annexe 9 :

FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

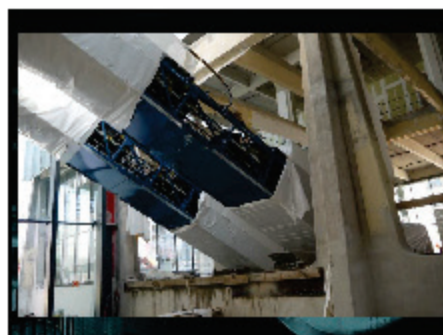
21/03/2017

BUDGET et REALISE 2017

Libelle	Montant prévu	Montant	% Réalisé	Delta
Looation Salle maison FFAP	4 000,00 €	650,00 €	16,25	3 350,00 €
Cotisations Membres FFAP	31 000,00 €	43 034,00 €	138,82	-12 034,00
BENEFICE DU CONGRES	5 000,00 €	0,00 €	0,00	5 000,00 €
Participation Forfaitaire Congrès FFAP	4 000,00 €	0,00 €	0,00	4 000,00 €
INTERETS COMPTE LIVRET EPARGNE	300,00 €	0,00 €	0,00	300,00 €
RECETTES	44 300,00 €	43 684,00 €		616,00 €
Frais Gestion FFAP	-1 000,00 €	-270,00 €	27,00	-730,00 €
Note de Frais	-5 000,00 €	-1 090,67 €	21,81	-3 909,33 €
Frais de Téléphone, Internet	-600,00 €	-41,88 €	6,98	-558,12 €
Frais maintenanoee Site Internet FFAP	-2 000,00 €	-847,58 €	42,38	-1 152,42 €
Frais d'électrioité loaal FFAP	-700,00 €	0,00 €	0,00	-700,00 €
Frais de Gaz du loaal FFAP	-450,00 €	0,00 €	0,00	-450,00 €
Frais Syndio Copropriété	-2 100,00 €	-515,37 €	24,54	-1 584,63 €
Frais Hebergement Site Internet FFAP	-350,00 €	-41,88 €	11,97	-308,12 €
Frais Banaoires FFAP	-50,00 €	-48,22 €	96,44	-1,78 €
Frais remise de coupe, médailles, prix	-1 500,00 €	-772,00 €	51,47	-728,00 €
Frais d'Assurances	-600,00 €	0,00 €	0,00	-600,00 €
Frais de Communication	-100,00 €	0,00 €	0,00	-100,00 €
Chèque Conférence pour Amioale	-2 000,00 €	0,00 €	0,00	-2 000,00 €
Frais de badges	-800,00 €	0,00 €	0,00	-800,00 €
Frais d'affranchissements	-1 100,00 €	0,00 €	0,00	-1 100,00 €
IMPOTS et Taxes	-500,00 €	0,00 €	0,00	-500,00 €
Frais travaux Entretien Maison FFAP	-700,00 €	0,00 €	0,00	-700,00 €
Frais Invitations Réceptions	-1 000,00 €	0,00 €	0,00	-1 000,00 €
Frais Réunion Conseil et assemblée	-3 000,00 €	0,00 €	0,00	-3 000,00 €
Frais Commission PAYPAL SG CC	-400,00 €	-51,57 €	12,89	-348,43 €
Fournitures FFAP	-1 500,00 €	-354,00 €	23,60	-1 146,00 €
Frais d'Avocats	-500,00 €	0,00 €	0,00	-500,00 €
Frais Controle Annuel des oomptes	-400,00 €	0,00 €	0,00	-400,00 €
Subvention FFAP pour EDF S	-5 000,00 €	0,00 €	0,00	-5 000,00 €
Subvention FFAP pour EDF C	-2 500,00 €	0,00 €	0,00	-2 500,00 €
Spectaoles de l'année	-2 500,00 €	0,00 €	0,00	-2 500,00 €
Dotations aux Amortissements	-12 600,00 €	0,00 €	0,00	-12 600,00
FONCTIONNEMENT	-48 950,00 €	-4 033,17 €		-44 916,83 €

Annexe 10 : bilan congrès Nancy 2016

03/04/2017



Annexe 11 : Explication bilan congrès 2016

Voici un petit bilan de 3 ans de travail en 15 minutes :

Les 1ers dossiers pour présenter notre congrès ont été faits en 2013 auprès des instances de la FFAP.

En parallèle en août 2013 : nous visitons le chantier du centre des congrès.

Pour mémoire je vous rappelle qu'au départ nous postulions pour 2015 mais nous avons décalé à 2016 pour laisser Besançon organiser 2015 (notamment parce que c'était leur 1^{er} congrès et qu'ils avaient les salles gratuites).

Les négociations sur les tarifs du centre des congrès ont commencé à la même période (notamment un courrier de février 2013 où nous indiquions que c'était déjà trop élevé).

Nous avons constitué les équipes et alterné les réunions globales et par équipe.

(Les exposants, l'accueil, les finances, la technique, etc...)

Pour les artistes j'ai travaillé sur consultation de différents conseils (Eric Roumestan, Lionel des Kamyleon etc....) + démarches auprès de certains artistes que nous voulions (Patrick Kuffs depuis sa tournée de conf en France des années 90). J'insiste sur le côté consultation car souvent on a des conseillers artistiques et trancher pour faire un choix tout en ayant un consensus n'est jamais simple. Même chose si on doit faire un choix au niveau de l'équipe. J'ai fait également des consultations et avis sur tel ou tel artiste auprès des membres mais pas de vote. Du coup le choix de chaque artiste m'est revenu. Cela peut être positif en cas de réussite mais aussi casse gueule si les choix ne sont pas bons.

En ce qui concerne Kevin James j'avais eu un contact avec lui au moment du congrès de 2002 mais à l'époque il n'était pas dispo. Nous avons repris contact avec lui en se faisant aider par Francis Tabary puis par Gaétan Bloom.

Pour la publicité et la comm'

Nous nous sommes appliqué à avoir un beau visuel.

Le but était qu'il soit Classe et Dynamique. Nous avons eu beaucoup de retours positifs sur ce visuel.



**CONGRES FRANÇAIS DE L'ILLUSION
ET
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MAGIE FFAP**

Cahier des charges



Annexe 13 : questions de la structure congrès à l'Assemblée

Questions à l'assemblée de la structure congrès :

Chaque année la question se pose pour l'invitation des conjoints des membres du bureau au congrès. La structure congrès demande que cette question soit statuée une bonne fois pour toutes.

Question : Les conjoints des membres du bureau doivent-ils être invités au congrès ?

Les organisateurs de congrès n'ont pas de besoin particulier de la part de Dicomagie dans l'organisation des congrès FFAP.

Question : Les membres de DICOMAGIE doivent-ils être invités au congrès ? Si oui, à hauteur de combien de personnes

Chaque année il faut faire une avance de 1500€ pour réserver le palais des congrès.

Question : La structure congrès demande qu'une avance permanente de 1500€ lui soit octroyée pour payer les palais des congrès

La structure congrès a besoin d'un budget de fonctionnement pour répondre aux différentes dépenses liées à son fonctionnement.

Question : La structure congrès demande qu'un fond de roulement de 500€ lui soit accordé

Plutôt que de faire chaque année un site pour les congrès, la structure congrès souhaite que ce site soit un sous-domaine du site de la FFAP (comme pour les amicales)

Question : La structure congrès demande l'accord de l'assemblée pour que le site des congrès fasse partie intégrante du site de la FFAP.

Annexe 14 : profession de foi L Guez

22/03/2017

Gmail - candidature EDF Close Up



Gerald Sorety <gerald94s@gmail.com>

candidature EDF Close Up

guezlaurent@aol.com <guezlaurent@aol.com>

22 mars 2017 à 11:00

A : secretaire-general@magie-ffap.fr, communicationffap@gmail.com

Bonjour

suite à la démission de ce poste par Frédéric Denis, je me porte candidat pour assurer la direction de l'équipe de France de Close UP.

Laurent GUEZ

Chers membres collègues de l'assemblée fédérale.

suite à la démission de ce poste par Frédéric Denis, je me porte candidat pour assurer la direction de l'équipe de France de Close UP.

Je propose de mettre au service de l'équipe de France de Close up, mes capacité d'organisateur, d'expérience (dans mon activité professionnelle) de la gestion des groupes , de l'animation des débriefings, et de l'approche motivationnelle collaborative,(dont l'organisation des reportages des congrès pour la RDLP peut témoigner).

J'ai également l'expérience de la rigueur de la gestion financière d'événements professionnels au autres.

Sur le plan artistique, je pratique régulièrement le Close up en situations professionnelles variées. Ayant couvert l'intégralité des concours de close up Fism depuis la FISM de Dresde en tant que reporter pour la revue RDLP (et également les concours FFAP depuis la même époque) je pense avoir une certaine connaissance des conditions variées et des attentes lors de ces concours et ainsi pouvoir apporter en plus de l'organisation une certaine aide dans la préparation des candidats.

je vous remercie à l'avance de la confiance dont vous voudrez bien me témoigner en me confiant cette mission.

Amitiés Magiques

Laurent Guez

L'EQUIPE DE FRANCE DE MAGIE FFAP SCENE



Pour présentation document Conseil Fédéral et Assemblée Fédérale FFAP



Les 1 ET 2 AVRIL 2017



Annexe 16 : système de notation proposé

6. Procédure de sélection

6.1 Sélection pour le concours championnat de France FFAP

6.1.1- Structure de sélection

¶ La structure de sélection est composée de membres de l'équipe d'organisation du congrès, supervisée par le responsable des concours. Elle comporte obligatoirement le directeur des concours ou un membre désigné par ce dernier.

¶ Le responsable des concours met à disposition de la structure de sélection, par les moyens numériques appropriés, l'ensemble des vidéos envoyées par les candidats.

¶ Chaque membre de la structure établit sa sélection en classant les candidats pour chaque condition de présentation.

¶ Le responsable des concours et le directeur des concours établissent ensuite la liste définitive des candidats sélectionnés ainsi qu'une liste d'attente classée.

¶ Le nombre de candidats sélectionnés dépend des capacités d'accueil et du planning du congrès. En principe, il sera prévu au moins une quinzaine de places pour le concours de scène et une douzaine de places pour le concours de close-up. Les candidats en invention qui concourent à huis clos ne sont pas comptés. Si la magie pour enfant a lieu en public sur un créneau différent, les candidats de scène peuvent alors également être plus nombreux. Pour déterminer le nombre de candidats possible, il faut prévoir dans le planning que, tout compris (répétition, installation, concours, jugement...) un candidat occupe 30 minutes du planning général. Un concours avec 26 candidats nécessitera de prévoir 13 heures du planning pour les concours. Il est souhaitable que le nombre de places soit annoncé à l'avance.

6.1.2- Dates et détails pour les sélections

¶ La sélection et l'information des candidats doivent avoir lieu au moins 2 mois entiers avant la date du concours afin que les candidats puissent s'organiser pour leur hébergement et leur transport. Étant donné que les congrès ont généralement lieu entre fin septembre et mi-octobre, il est souhaitable que les candidats soient informés au début de l'été, et en tout cas avant le 14 juillet.

Les lauréats des concours régionaux FFAP (1^{er} prix scène et/ou 1^{er} prix close-up – voir règlement du concours régional) sont qualifiés directement sans passer par le comité de sélection

La liste des lauréats doit être communiquée au plus tôt par le directeur des concours aux organisateurs du congrès qui devront s'assurer que le candidat se présente réellement et règle son (ses) inscriptions au congrès.

Un quota de places est réservé aux membres des équipes de France :

5 pour la scène et 3 pour le close-up.

Les artistes des places réservées des équipes de France ne passent pas par le comité de sélection. Les directeurs des équipes de France devront donner les noms au plus tôt (avant le 10 juillet) au directeur des concours qui les communiquera aux organisateurs du congrès (si d'autres membres des équipes de France veulent postuler ils devront le faire par les autres moyens de sélections)